Prévention du risque liés aux cavités souterraines

La parcelle ZS18 est recensée comme cavité souterraine abandonnée présentant un risque majeur. La dégradation de ce type de cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

Cavités souterraines

Identifiant de la cavité: CHAAW0003293

Type de cavité : carrière

Nom de la cavité : La Côte du moulin

Département : MARNE (51)

Nom de la commune (à la saisie) : VELYE (51603)





Qu'il s'agisse de vides naturels ou anthropiques abandonnés, l'État met en œuvre une politique de prévention des risques liés aux cavités souterraines. La protection des populations et la gestion des terrains exposés à ces risques constituent l'une des préoccupations fortes des services de l'État dans les politiques de prévention relatives aux risques naturels majeurs.

Ainsi, le Code de l'urbanisme (L.121-1) prévoit que les documents de planification doivent déterminer « les conditions permettant d'assurer la prévention des risques naturels prévisibles » et donc qu'il y a obligation de prendre en compte ces risques (dont la présence de cavités) lors de l'instruction des autorisations d'utilisation du sol.

La responsabilité de la commune peut ainsi être engagée si la connaissance qu'elle avait des risques était suffisante pour justifier un refus ou assortir l'autorisation de prescriptions spéciales. Par exemple la commune commet une faute en délivrant une note de renseignements d'urbanisme qui ne mentionne pas l'existence d'indices de cavités souterraines dont elle avait connaissance.

> Il apparaît donc important d'exclure la parcelle ZS18 du périmètre de la zone urbanisable de la nouvelle carte communale.